

Spécial | Deux nouvelles conventions pour inciter les agriculteurs à la méthanisation



Mercredi 5 juin s'est tenue la signature de deux conventions "Développement de la filière méthanisation agricole et injection de bio-méthane dans les réseaux de gaz en Nouvelle-Aquitaine", conclues par la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine avec le distributeur GRDF et avec le transporteur GRTG. Un "coup de com" pour valoriser la cogénération et la méthanisation auprès des agriculteurs. Au nombre des avantages énumérés par le texte : la préservation de la rentabilité des exploitations et celle d'un support foncier dévoué à la production alimentaire.

Inviter les agriculteurs à une nouvelle aventure. Voilà l'idée derrière la signature des deux Conventions « Développement de la filière méthanisation agricole et injection de bio-méthane dans les réseaux de gaz en Nouvelle-Aquitaine » qui a eu lieu mercredi 5 juin au Salon d'Agriculture de la Nouvelle-Aquitaine. Conclues entre, la Chambre régionale d'Agriculture et les distributeur et transporteur de gaz GRDF et GRTG, ces textes rédigés par Annabelle Gallitre et Thierry Michel, ont une vocation essentiellement communicative.

Étendre le réseaux des agriculteurs – méthaniseurs en Nouvelle-Aquitaine

Les quatre cosignataires s'accordent sur une volonté de mise en avant du recyclage des effluents agricoles à des fins de production de bio-méthane. Ce bio gaz issu de la fermentation des déchets agricoles ouvre de nouvelles perspectives. De la production d'électricité à sa distribution comme carburant, le bio-méthane permet aux exploitants d'endosser une seconde caquette : méthaniseur. Une nouvelle étiquette qui inclut une source de revenus fixes et prévisibles (le prix du gaz étant fixé pour 15ans). Dominique Graciet, ravi de cette signature pluvieuse, a tenu à rappeler ces deux conditions principales : une production d'énergie renouvelable reposant sur le recyclage des effluents, pour que le support foncier agricole reste dévoué à la production alimentaire, et, la possibilité de renforcer la rentabilité des exploitations.

Motiver les exploitants agricoles à lâcher les gaz

L'acceptation sociale est l'un des grands enjeux qui a décidé à la rédaction de ces textes. « On va pouvoir faire savoir que c'est possible via ces conventions » argumente Annabelle Gallitre, corédactrice. Faire de la pub à la

méthanisation pour « développer une véritable synergie entre ces nouveaux processus de production d'énergies renouvelables, et la pérennité des exploitations agricoles » explique le Président de la Chambre régionale d'agriculture. Parce que les signataires le savent, l'agriculteur est un personnage difficile à convaincre. L'acceptation sociale, tous en ont conscience, représente un défi, et chacun s'engage à y contribuer. Premier pas dans cette direction, le lieu de la ratification : le Salon de l'Agriculture de la Nouvelle-Aquitaine, ce qu'a souligné Dominique Graciet remerciant le choix du Salon pour la signature de ce projet porteur d'avenir, parce que « l'avenir agricole se prépare ici ».

Anna Bonnemasou

Crédit Photo : Anna Bonnemasou Carrere

Publié sur aqui.fr le 05/06/2019

[Url de cet article](#)